

# Éducation environnementale/ Septième édition du défilé carnaval sur la biodiversité

## Les enfants en action



Le démarrage du défilé sur la place du lycée national Léon Mba.



Déguisés en espèces protégées, les enfants ont défilé pour interpeller les adultes sur les changements climatiques.

Issa IBRAHIM  
Libreville/Gabon

Sous le thème "La lutte contre le réchauffement climatique", des élèves des écoles primaires de Libreville engagées dans la préservation de l'environnement, ont battu le bitume, à l'initiative de l'agence B to B Gabon, pour la 7e année consécutive, dans le cadre de la semaine nationale de l'environnement.

DANS la foulée de Journée internationale et de la Semaine nationale de l'environnement, la septième édition du défilé carnaval des écoles primaires de Libreville engagées dans la protection de l'environnement, a eu lieu le mardi 31 mai 2016 à Libreville, sur le thème "La lutte contre le réchauffement climatique". Sur une distance d'environ un kilomètre, à la hauteur de la plage du lycée national Léon Mba, les jeunes, "en véritables acteurs de la lutte contre les changements climatiques", ont défilé, déguisés en espèces protégées. Tout le long de leur parcours haut en couleurs, ils scandaient en chœur des airs appelant à une véritable prise de conscience de la préservation de l'environnement et nos écosystèmes. « Pour nettoyer l'air que nous respirons, il faut de la forêt... stop au braconnage », pouvait-on, entre autres, entendre chanter. Une détermination qui n'a pas laissé de marbrer le directeur général adjoint de l'Environnement, Ange Boukinda. « C'est vous l'avenir du Gabon. C'est vous qui allez avoir des écogestes, afin que dans le monde, vous soyez porteurs des effets des changements

climatiques, pour que les uns et les autres adoptent eux aussi le bon geste », a-t-il dit à l'endroit des jeunes ambassadeurs du message écologique.

Un discours qui a rencontré un écho favorable chez Émeraude et Williams, tous deux de l'école Les Tsanguettes : « Nous avons retenu qu'il faut avoir de bons gestes, de ne pas jeter les ordures n'importe où, d'éteindre la lumière en sortant d'une pièce... ».

Pour Manu Mbadanga, en charge de la communication de la structure organisatrice, l'agence B to B, l'engagement des écoles dans ce défilé carnaval depuis sept années d'affilée montre qu'il y a une maturité qui s'installe dans les sujets liés à l'environnement. « Les enfants font beaucoup plus attention aux actes et aux gestes qu'ils posent chaque jour », croit-il savoir.

Et, cette année 2016, au nombre des innovations apportées à la 7e édition, une évaluation. « Cette année, nous avons voulu évaluer non seulement les enfants, mais nous-mêmes, en organisant ce que nous avons appelé le "Quizz des petits écologues" : une vingtaine de questions autour de l'environnement. Les enfants se sont bien défendus, nous prouvant que nous n'avons pas fait sept ans pour rien dans les écoles », s'est réjouie la directrice de B to B Gabon, Elisabeth Ogoula Bellerose. Ajoutant que cette année, les choses se sont bien passées, avec la participation des écoles de l'intérieur du pays pour la deuxième saison consécutive. Sans oublier les relais B to B dans les provinces, qui se démarquent dans la sensibilisation à l'environnement dans les écoles.

Pour cette édition, les organisateurs ont reçu le

précieux partenariat de l'Institut français (IF) de

Libreville, de l'ambassade de France, de la direction

générale de l'Environnement et de l'Agence natio-

nale des parcs nationaux (ANPN).



Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales du Gabon

### Appel à Manifestation d'Intérêt AMI N° 2016/001/ASECNA/DEXR/GA/10

Mise en concession du restaurant et des salons de l'aéroport international de Port-Gentil  
Pré-sélection des candidats en vue d'un appel d'offres restreint

#### 1. Contexte général

L'Etat gabonais a financé d'importants travaux de modernisation de l'aéroport international de Port-Gentil, avec notamment l'allongement de la piste et le renforcement des chaussées aéronautiques existantes, la construction d'un nouveau Terminal passagers, le réaménagement et l'extension du parking autos... L'ambition est d'accueillir des vols internationaux pour un trafic annuel de 1 000 000 de passagers à terme, et d'offrir une qualité de service conforme aux standards internationaux.

Le nouveau Terminal sera mis en service courant juillet 2016. Il comprend notamment un restaurant, deux salons et une salle événementielle. Le restaurant, situé en zone publique et destiné à accueillir les personnes présentes à l'aéroport, pourrait aussi être reconnu à travers toute la ville de Port-Gentil.

A cet effet, l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), gestionnaire de cette plate-forme, se propose de réaliser un appel d'offre restreint avec pré-sélection en vue :

- d'aménager et occuper les locaux du restaurant, des salons, de la cuisine, de la salle événementielle ;
- d'exploiter lesdits locaux ;
- de participer à l'amélioration des services fournis à l'aéroport international de Port-Gentil.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à arrêter une liste restreinte de trois (3) opérateurs qui seront autorisés à soumissionner sur la base d'un dossier dans le respect de la réglementation des marchés de toute nature (RMTN) de l'ASECNA.

#### 2. Objectifs de la mission

Le processus de mise en concession a pour objet de sélectionner un opérateur ou groupement d'opérateurs disposant de compétences technique et organisationnelle avérées dans le domaine de la restauration.

Le concessionnaire aura pour mission :

- d'exploiter, moderniser et renouveler le matériel et les locaux mis à disposition par le gestionnaire ;
- d'assurer un service de qualité aux usagers conforme aux standards internationaux ;
- de répondre aux attentes des clients ;
- de fixer des tarifs de manière juste et compétitive ;
- de recruter en priorité les personnels assurant certains services de restauration dans l'aérogare provisoire ;
- de mettre en place des plans de formation des personnels ;
- de contribuer de manière générale à la compétitivité et à la renommée de l'aéroport.

#### 3. Profil du candidat

L'exécution des missions nécessite des compétences d'une équipe de spécialistes dans le domaine de la restauration et de l'exploitation de salons.

Les soumissionnaires peuvent s'associer pour renforcer leurs capacités techniques.

Les soumissionnaires devront joindre à leur manifestation d'intérêt un dossier comportant les pièces suivantes :

- une déclaration de manifestation d'intérêt comportant les noms, prénoms, qualités, nationalité et pouvoirs délégués des signataires (pour les groupements, produire un accord de groupement) ;
- une ou plusieurs références et attestations de capacité de

moins de cinq ans dans des missions similaires. Une référence présentée avec attestation de capacité de moins de cinq ans sur un aéroport international constitue un avantage pour le candidat par rapport à une référence établie dans un contexte non aéroportuaire ;

• toute information indiquant leurs capacités techniques et organisationnelles à exécuter des missions de restauration et d'exploitation de salons aéroportuaires, brochures, références concernant des contrats analogues, les expériences antérieures pertinentes, disponibilité des ressources humaines qualifiées dans des missions identiques (CV du personnel clé, moyens logistiques et matériels, certifications qualité). Pour cela, ils devront indiquer pour chaque référence fournie de moins de 5 ans, la désignation de la mission et le lieu d'exécution, nom et adresse du client, durée et dates de la mission, valeur financière du contrat, noms des éventuels partenaires.

• Une lettre de banque attestant de la capacité financière L'intérêt manifesté par un opérateur ou un groupement d'opérateurs n'implique aucune obligation de la part de l'autorité contractante de le retenir sur la liste restreinte.

#### 4. Conditions de participation

Sont admis à concourir tous opérateurs ou groupements d'opérateurs non concernés par une exclusion au titre du Code des Marchés Publics du Gabon.

Les manifestations d'intérêt ne doivent comporter aucune proposition financière.

Les manifestations d'intérêt rédigées en français devront être déposées, au plus tard le vendredi 17 juin 12H00, heure locale, contre délivrance d'un récépissé de dépôt, à l'adresse ci-après : Adresse : ASECNA, Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales du Gabon, Aéroport International Léon MBA, B.P. 2252 Libreville.

La manifestation d'intérêt sera remise dans une enveloppe cachetée portant mention suivante :

« Manifestation d'intérêt pour la pré-sélection de candidats à la concession de la fourniture des services de restauration sur l'aéroport international de Port Gentil »

Une copie de la manifestation d'intérêt sera transmise le même jour, même heure limite, à l'assistant au maître d'ouvrage SETEC, par voie électronique (ou via un lien vers une plateforme de stockage), à l'adresse suivante : [bertrand.taimiot@inter.setec.fr](mailto:bertrand.taimiot@inter.setec.fr)

L'ouverture des plis se fera en séance de la Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres en séance publique, en présence des candidats qui le souhaitent, le vendredi 17 juin 2016 à 14H00 dans la salle de réunion de l'ASECNA, Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales du Gabon, sise à l'Aéroport International Léon MBA-Libreville.

Les candidats présélectionnés seront invités, dans un second temps, à répondre à l'appel d'offres restreint en vue de la sélection du concessionnaire. Les conditions de l'appel d'offres seront communiquées aux candidats présélectionnés dans le dossier d'appel d'offres qui leur sera remis.

#### 5. Droit applicable

La présente procédure de présélection est soumise aux lois et règlements en vigueur au Gabon.



Photo de droite : De véritables ambassadeurs du message écologique.

Photo : D.R

Photo : D.R

Photo : D.R